

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE OUISTREHAM

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : BUDGET COMMUNAL M14-97

Numéro SIRET : 21140488400085

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE OUISTREHAM

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : BUDGETS ANNEXES LOCATIONS

ANNEE 2020

I. Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - ANNEXES

Jointes Sans Objet

A - Eléments du bilan

p.16 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.17 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

p.19 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

p.20 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

p.21 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

p.23 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

p.24 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes

p.25 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A4 - Etat des provisions

A5 - Etalement des provisions

A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A8 - Etat des charges transférées

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

p.26 C1 - Etat du personnel

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

p.28 D2 - Arrêté et signatures

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Présentation simplifiée (Excol)

Code INSEE	COMMUNE DE OUISTREHAM	BP 2020
BUDGETS ANNEXES LOCATIONS		

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	9 279
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	1 821
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	16,38	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	18,86	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	42,26	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	21,38%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	93,14%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	224,10%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2019 après le vote du compte administratif 2019.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	275 000,00	175 000,00

+

+

+

REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 100 000,00

=

=

=

	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	275 000,00	275 000,00
--	----------------------------------------------	------------	------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	225 743,06	195 910,98

+

+

+

REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	177 430,31	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 207 262,39

=

=

=

	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	403 173,37	403 173,37
--	---------------------------------------------	------------	------------

TOTAL

	TOTAL DU BUDGET (4)	678 173,37	678 173,37
--	---------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	97 300,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	32 500,00	0,00	32 500,00	32 500,00	32 500,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
Total des dépenses de gestion courante		132 300,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
66	Charges financières	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 076,82		1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		144 376,82	0,00	152 000,00	152 000,00	152 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	10 000,00		23 000,00	23 000,00	23 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		110 000,00		123 000,00	123 000,00	123 000,00
TOTAL		254 376,82	0,00	275 000,00	275 000,00	275 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

275 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes div		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	118 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	63 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
Total des recettes de gestion courante		181 000,00	0,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		181 000,00	0,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		181 000,00	0,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

100 000,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

275 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	123 000,00
----------------------------------------------------------------------------------------	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	103 841,80	9 539,14	42 000,00	42 000,00	51 539,14
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	279 755,30	167 891,17	172 743,06	172 743,06	340 634,23
Total des dépenses d'équipement		383 597,10	177 430,31	214 743,06	214 743,06	392 173,37
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		394 597,10	177 430,31	225 743,06	225 743,06	403 173,37
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		394 597,10	177 430,31	225 743,06	225 743,06	403 173,37

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 403 173,37

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	75 000,00	0,00	72 910,98	72 910,98	72 910,98
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		75 000,00	0,00	72 910,98	72 910,98	72 910,98
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		75 000,00	0,00	72 910,98	72 910,98	72 910,98
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	10 000,00		23 000,00	23 000,00	23 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		110 000,00		123 000,00	123 000,00	123 000,00
TOTAL		185 000,00	0,00	195 910,98	195 910,98	195 910,98

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 207 262,39

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 403 173,37

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	123 000,00
------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	105 000,00		105 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	32 500,00		32 500,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00		2 500,00
66	Charges financières	6 000,00	0,00	6 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	23 000,00	23 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 000,00		1 000,00
023	Virement à la section d'investissement		100 000,00	100 000,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	152 000,00	123 000,00	275 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

275 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	11 000,00	0,00	11 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	51 539,14	0,00	51 539,14
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	340 634,23	0,00	340 634,23
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	403 173,37	0,00	403 173,37

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

403 173,37

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	120 000,00		120 000,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	55 000,00	0,00	55 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	175 000,00	0,00	175 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 100 000,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 275 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		23 000,00	23 000,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		100 000,00	100 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	123 000,00	123 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 207 262,39

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 72 910,98

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 403 173,37

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	97 300,00	105 000,00	105 000,00
60611	Eau et assainissement	30 000,00	20 000,00	20 000,00
60612	Énergie - Électricité	4 000,00	4 000,00	4 000,00
60613	Chauffage urbain	10 000,00	10 000,00	10 000,00
60631	Fournitures d'entretien	9 000,00	6 000,00	6 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	13 000,00	26 000,00	26 000,00
611	Contrats de prestations de services	1 000,00	10 000,00	10 000,00
6135	Locations mobilières		1 000,00	1 000,00
61521	Terrains	10 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics		5 000,00	5 000,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	1 000,00	0,00	0,00
615232	Entretien et réparations réseaux	500,00	500,00	500,00
61558	Autres biens mobiliers	1 200,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	1 600,00	2 000,00	2 000,00
6161	Assurance multirisques	1 400,00	1 400,00	1 400,00
6232	Fêtes et cérémonies		200,00	200,00
6238	Divers		400,00	400,00
6262	Frais de télécommunications	1 100,00	1 000,00	1 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	500,00	500,00	500,00
63512	Taxes foncières	13 000,00	15 000,00	15 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	32 500,00	32 500,00	32 500,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	500,00	500,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	2 000,00	2 000,00
658821	Secours d'urgence		500,00	500,00
65888	Autres	500,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		132 300,00	140 000,00	140 000,00
66	Charges financières (b)	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6618	Intérêts des autres dettes	6 000,00	6 000,00	6 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	5 000,00	5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	1 076,82	1 000,00	1 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		144 376,82	152 000,00	152 000,00
023	Virement à la section d'investissement	100 000,00	100 000,00	100 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	10 000,00	23 000,00	23 000,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	10 000,00	23 000,00	23 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		110 000,00	123 000,00	123 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionn.		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		110 000,00	123 000,00	123 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		254 376,82	275 000,00	275 000,00

+

RESTES A REALISER 2019 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

275 000,00

COMMUNE DE OUISTREHAM - - BUDGETS ANNEXES LOCATIONS

BP 2020

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	118 000,00	120 000,00	120 000,00
7336	Droits de place	118 000,00	120 000,00	120 000,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	63 000,00	55 000,00	55 000,00
752	Revenus des immeubles	55 000,00	55 000,00	55 000,00
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	8 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		181 000,00	175 000,00	175 000,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		181 000,00	175 000,00	175 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		181 000,00	175 000,00	175 000,00

+

RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00
------------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	100 000,00
------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	275 000,00
------------------------------------------------------	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	103 841,80	42 000,00	42 000,00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des con	84 641,80	15 000,00	15 000,00
21534	Réseaux d'électrification		5 000,00	5 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		7 000,00	7 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	17 000,00	3 000,00	3 000,00
2184	Mobilier	200,00	1 000,00	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	11 000,00	11 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	279 755,30	172 743,06	172 743,06
2313	Constructions	279 755,30	13 832,08	13 832,08
2315	Installations, matériel et outillage techniques		158 910,98	158 910,98
Total des dépenses d'équipement		383 597,10	214 743,06	214 743,06
16	Emprunts et dettes assimilées	11 000,00	11 000,00	11 000,00
168748	Autres communes	11 000,00	11 000,00	11 000,00
Total des dépenses financières		11 000,00	11 000,00	11 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		394 597,10	225 743,06	225 743,06
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		394 597,10	225 743,06	225 743,06

+

RESTES A REALISER 2019 (11)

177 430,31

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

403 173,37

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	75 000,00	72 910,98	72 910,98
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	75 000,00	72 910,98	72 910,98
Total des recettes financières		75 000,00	72 910,98	72 910,98
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		75 000,00	72 910,98	72 910,98
021	Virement de la section de fonctionnement	100 000,00	100 000,00	100 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	10 000,00	23 000,00	23 000,00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains		490,00	490,00
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des cons	5 200,00	11 291,68	11 291,68
28152	Installations de voirie	292,00	292,00	292,00
281534	Réseaux d'électrification		331,11	331,11
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 024,00	3 630,50	3 630,50
28182	Matériel de transport	500,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		1 602,00	1 602,00
28184	Mobilier	5,00	886,17	886,17
28188	Autres immobilisations corporelles	1 979,00	4 476,54	4 476,54
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		110 000,00	123 000,00	123 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		110 000,00	123 000,00	123 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		185 000,00	195 910,98	195 910,98

+

RESTES A REALISER 2019 (10)

0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

207 262,39

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

403 173,37

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00 ^a	0,00	0,00 ^b	0,00 ^b	0,00 ^b

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE OUISTREHAM - - BUDGETS ANNEXES LOCATIONS		BP	2020
-----------------------------------------------------	--	----	------

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		IV
CREDITS DE TRESORERIE (1)		A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB690071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

COMMUNE DE OUISTREHAM - - BUDGETS ANNEXES LOCATIONS	BP	2020
-----------------------------------------------------	----	------

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

IV
A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	actuel					
Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

COMMUNE DE OUISTREHAM - - BUDGETS ANNEXES LOCATIONS	BP	2020
------------------------------------------------------------	-----------	-------------

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

IV
A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/N										Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)						
Total général														

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

COMMUNE DE OUISTREHAM - - BUDGETS ANNEXES LOCATIONS	BP	2020
-----------------------------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.3
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)	

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (5)	Dates des périodes bonifiées (6)	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F) selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

COMMUNE DE OUISTREHAM - - BUDGETS ANNEXES LOCATIONS	BP	2020
-----------------------------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	A2.4

Structure	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Exchange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Exchange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

COMMUNE DE OUISTREHAM - - BUDGETS ANNEXES LOCATIONS	BP	2020
-----------------------------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

COMMUNE DE OUISTREHAM - - BUDGETS ANNEXES LOCATIONS BP 2020

IV - ANNEXES
 ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) IV
 A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 66B .

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

Remboursement au budget général suite à réaménagement de 2008					Budget LOCATIONS	
Capital restant du avt échéance	Echéance	Capital	Intérêts	Annuités	Capital	Intérêts
					Remboursement en 5,70%	
3 830 789,15 €	01/10/2010	115 852,97 €	208 565,19 €	324 418,16 €	6 603,62 €	11 888,22 €
3 714 936,18 €	01/10/2011	121 645,62 €	150 661,30 €	272 306,92 €	6 933,80 €	8 587,69 €
3 593 290,56 €	01/10/2012	127 727,91 €	146 127,15 €	273 855,06 €	7 280,49 €	8 329,25 €
3 465 562,65 €	01/10/2013	134 114,30 €	140 547,82 €	274 662,12 €	7 644,52 €	8 011,23 €
3 331 448,35 €	01/10/2014	140 820,02 €	135 108,74 €	275 928,76 €	8 026,74 €	7 701,20 €
3 190 628,33 €	01/10/2015	147 861,02 €	129 397,70 €	277 258,72 €	8 428,08 €	7 375,67 €
3 042 767,31 €	01/10/2016	155 254,07 €	123 739,20 €	278 993,27 €	8 849,48 €	7 053,13 €
2 887 513,24 €	01/10/2017	163 016,77 €	117 104,70 €	280 121,47 €	9 291,96 €	6 674,97 €
2 724 496,47 €	01/10/2018	171 167,61 €	110 493,47 €	281 661,08 €	9 756,55 €	6 298,13 €
2 553 328,86 €	01/10/2019	179 725,99 €	103 551,67 €	283 277,66 €	10 244,38 €	5 902,45 €
2 373 602,87 €	01/10/2020	188 712,29 €	96 526,51 €	285 238,80 €	10 756,60 €	5 502,01 €
2 184 890,58 €	01/10/2021	198 147,90 €	88 609,45 €	286 757,35 €	11 294,43 €	5 050,74 €
1 986 742,68 €	01/10/2022	208 055,30 €	80 573,45 €	288 628,75 €	11 859,15 €	4 592,69 €
1 778 687,38 €	01/10/2023	218 458,06 €	72 135,65 €	290 593,71 €	12 452,11 €	4 111,73 €
1 560 229,32 €	01/10/2024	229 380,96 €	63 449,32 €	292 830,28 €	13 074,71 €	3 616,61 €
1 330 848,36 €	01/10/2025	240 850,01 €	53 973,29 €	294 823,30 €	13 728,45 €	3 076,48 €
1 089 998,35 €	01/10/2026	252 892,51 €	44 205,49 €	297 098,00 €	14 414,87 €	2 519,71 €
837 105,84 €	01/10/2027	265 537,14 €	33 949,29 €	299 486,43 €	15 135,62 €	1 935,11 €
571 568,70 €	01/10/2028	278 814,00 €	23 243,80 €	302 057,80 €	15 892,40 €	1 324,90 €
292 754,70 €	01/10/2029	292 754,70 €	11 872,83 €	304 627,53 €	16 687,02 €	676,75 €

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A3
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

CADENCES D'AMORTISSEMENTS					
Biens ou catégories de biens amortis	Durée	BUDGET			Articles
		GENERAL M14	Locations M14	Transports M43	
Documents d'urbanisme et numérisation de cadastre	10	X	X	X	202
Frais d'études non suivis de travaux	5	X	X	X	2031
Frais de recherche et développement	5	X	X	X	2032
Frais insertion non suivis de réalisation	5	X	X	X	2033
Subvention d'équipement versées pour le financement de biens mobiliers matériels ou études	5	X	X	X	204111 à 204421
Subvention d'équipement versées pour le financement de bâtiments et d'installations	15	X	X	X	204112 à 204422
Subvention d'équipement versées pour le financement d'équipements structurants d'intérêt national	30	X	X	X	204113 à 204423
Concessions et droits similaires (logiciels)	2	X	X	X	2051
Autres Immobilisations corporelles	10	X	X	X	2088



Plantations arbres arbustes	20		X	X	2121
Agencement et aménagement de terrains nus	20		X	X	2121
Agencement et aménagement de terrains bâtis	20		X	X	2125
Autres agencements et aménagement de terrains	20		X	X	2128
Constructions Bâtiments	20		X	X	2131
Constructions de Bâtiments d'exploitation	20		X	X	21311
Construction de Bâtiments administratifs	20		X	X	21315
Construction d'immeubles de rapport	20	X	X	X	2132
Aménagement des constructions	20		X	X	2135
Autres constructions	20		X	X	2138
Installations complexes spécialisées	20		X	X	2151
Installations de voirie	20		X	X	2152
Matériel spécifique	10	X	X	X	2153
Matériel et outillage d'incendie	10	X	X	X	21568
Aménagement du matériel et outillage industriel	10	X	X	X	2157
Matériel roulant de voirie	10	X	X	X	21571
Autres matériels et outillage de voirie	10	X	X	X	21578
Autres installations matériel et outillage technique	5	X	X	X	2158
Aménagement et agencements divers	10	X	X	X	2181
Matériels de transports véhicules légers	10	X	X	X	2182
Matériels de bureau et matériel informatique	5	X	X	X	2183
Mobilier	10	X	X	X	2184
Autres Immobilisations corporelles	10	X	X	X	2188
Biens de faible valeur (montant unitaire maximum 1500 € TTC)	1	X	X	X	2183-2184- 2188-2158

X amortissement obligatoire

- D'appliquer la durée d'amortissement maximale autorisée par les instructions M14, M43 aux éventuelles acquisitions à venir relevant de catégories d'immobilisations ne figurant pas dans le tableau, afin d'assurer l'amortissement de tous les biens ultérieurs que la collectivité est susceptible d'acquérir.

COMMUNE DE OUISTREHAM - - BUDGETS ANNEXES LOCATIONS	BP	2020
-----------------------------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<i>Remboursement au Budget Principal d'un Agent Technicien</i>	C				1		1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

(4) Equivalence temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail / période d'activité dans l'année
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 80%).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COMMUNE DE OUISTREHAM - - BUDGETS ANNEXES LOCATIONS

BP 2020

IV - ANNEXES

IV

C1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a* : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs directs sur emplois fonctionnels

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciéer).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

2020- BUDGET LOCATION- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Imputation	Intitulés	2019	realisé 2019	BP 2020
60611	Eau & assainissement	30 000,00 €	15 979,89 €	20 000,00 €
60612	Energie et Electricité	4 000,00 €	112,01 €	4 000,00 €
60613	Chauffage urbain	10 000,00 €	7 120,13 €	10 000,00 €
60631	Produits d'entretien	9 000,00 €	1 192,47 €	6 000,00 €
60632	Fournitures de petit équipement			
606321	Réparation des bâtiments sans MO	13 000,00 €	582,30 €	26 000,00 €
S/Total	Achats et Variations des Stocks	66 000,00 €	24 986,80 €	66 000,00 €
611	Contrat de prestations de service	1 000,00 €	5 264,20 €	10 000,00 €
6135	Locations mobilières	- €	943,60 €	1 000,00 €
61521	Terrains	10 000,00 €	- €	- €
61522	Réparation et entretien sur bâtiments	1 000,00 €	227,93 €	5 000,00 €
615232	Entretien et réparations réseaux	500,00 €	- €	500,00 €
61558	Autres biens mobiliers	1 200,00 €	1 438,24 €	2 000,00 €
6156	Maintenance	1 600,00 €	793,37 €	2 000,00 €
616	Primes d'assurances	1 400,00 €	766,46 €	1 400,00 €
S/Total	Services Extérieurs	16 700,00 €	9 433,80 €	21 900,00 €
6226	Honoraires	- €	- €	- €
6232	Fêtes et cérémonies	- €	124,28 €	200,00 €
6238	Divers	- €	303,46 €	400,00 €
6262	Frais de télécommunication	1 100,00 €	852,94 €	1 000,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	500,00 €	- €	500,00 €
S/Total	Autres Services Extérieurs	1 600,00 €	1 280,68 €	2 100,00 €
63512	Taxes foncières	13 000,00 €	12 450,00 €	15 000,00 €
S/Total	Impôts, taxes et versements assimilés	13 000,00 €	12 450,00 €	15 000,00 €
	011 - Charges à caractère général	97 300,00 €	48 151,28 €	105 000,00 €
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	30 000,00 €	19 092,58 €	30 000,00 €
64111	Rémunération principale		- €	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 000,00 €	481,29 €	2 000,00 €
6475	Médecine du travail et pharmacie	500,00 €	- €	500,00 €
S/Total	012 - Charges de Personnel	32 500,00 €	19 573,87 €	32 500,00 €
6811	Dotations aux amortissements des immos incorporelles et corporelles	10 000,00 €	8 634,00 €	23 000,00 €
O42	Opérations d'ordre entre sections	10 000,00 €	8 634,00 €	23 000,00 €
6541	Créances admises en non valeur	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
658	Charges diverses de la gestion courante	500,00 €	- €	500,00 €
S/Total	65 - Autres charges de gestion courante	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
6618	Intérêts des autres dettes	6 000,00 €	5 902,45 €	6 000,00 €
	66 - Charges financières	6 000,00 €	5 902,45 €	6 000,00 €
6748	Autres charges exceptionnelles	5 000,00 €	116,67 €	5 000,00 €
S/Total	67 - Charges Exceptionnelles	5 000,00 €	116,67 €	5 000,00 €
O22	Dépenses imprévues	1 076,82 €	- €	1 000,00 €
O22	022 -Dépenses imprévues	1 076,82 €	- €	1 000,00 €
O23	Virement à la section d'investissement	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
O23	Virement à la section d'investissement	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
	Total Général	254 376,82 €	82 378,27 €	275 000,00 €

2020- BUDGET LOCATION- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Imputations	Intitulés	2019	realisé 2019	BP 2020
O02	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	73 376,82 €	73 376,82 €	100 000,00 €
7336	Droits de place			
	Redevances MobilHomes	118 000,00 €	123 911,21 €	120 000,00 €
73	Droits de place	118 000,00 €	123 911,21 €	120 000,00 €
752	Revenus des immeubles	55 000,00 €	58 001,22 €	55 000,00 €
758	Produits divers de gestion courante	8 000,00 €	- €	
75	S/Total - Autres Produits de Gestion courante	63 000,00 €	58 001,22 €	55 000,00 €
7788	Produits exceptionnels	- €		
77	Produits exceptionnels	- €		
	Total Général	254 376,82 €	255 289,25 €	275 000,00 €

Budget Locations Section d'investissement

Dépenses

Imputation	Intitulés	Réalisé 2019	Reports	BP 2020	TOTAL
21	Immobilisations corporelles				
2135	install générales agencements trav de bâtiments chaudière	58 405,61 €	1 543,93 €	15 000,00 €	16 543,93 €
21534	Branchements	4 282,87 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
2158	Autres installations matériels de réception	1 606,50 €	0,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
2183	Matériels informatiques	8 010,00 €	7 995,21 €	3 000,00 €	10 995,21 €
2184	Mobilier	886,17 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
2188	Matériels Grange aux Dîmes sonorisation	1 341,90 €	0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
2313	Salle de convivialité	1 191,28 €	167 891,17 €	13 832,08 €	181 723,25 €
2315	Travaux (provisions)			158 910,98 €	158 910,98 €
16					
168748	Remboursement (budget général) part capital suite à réaménagement dette (5,70%)	10 244,38 €	0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
	Total	85 968,71 €	177 430,31 €	225 743,06 €	403 173,37 €

Recettes

Imputation	Intitulés	Réalisé 2019	Reports	BP 2020	TOTAL
001	solde d'investissement reporté	61 962,59 €	0,00 €	207 262,39 €	207 262,39 €
021	Virement de la section de fonctionnement	€	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
1068	Affectation des résultats	75 000,00 €		72 910,98 €	72 910,98 €
040	Opérations d'ordre entre section				
28128	Amortissements immobilisations	490,00 €	0,00 €	23 000,00 €	23 000,00 €
28135	Amortissements immobilisations	2 642,00 €	0,00 €		
28152	Installations techniques	292,00 €	0,00 €		
28158	Autres installations techniques	2 024,00 €	0,00 €		
28184	Mobilier	5,00 €	0,00 €		
28188	Autres immobilisations	1 979,00 €	0,00 €		
	Total	144 394,59 €	0,00 €	403 173,37 €	403 173,37 €

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Maire,
A 14150 OUISTREHAM RIVA BELLA, le 29/06/2020
Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A 14150 OUISTREHAM RIVA BELLA, le 29/06/2020

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 28
 Nombre de suffrages exprimés : 29
 VOTES : Pour : 23
 Contre : 6
 Abstention :

Date de convocation : 23/06/2020

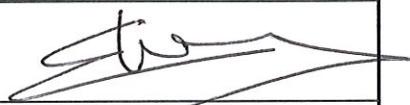
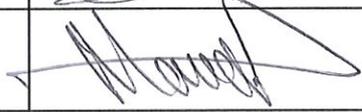
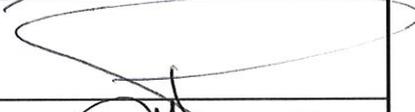
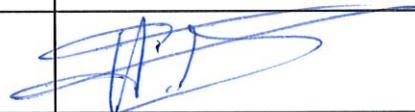
AOUED NADIA	
BESOMBES PAUL	
BIGOT MATTHIEU	
BORNER SOPHIE	
CHAPELIER ANNICK	
CHAUVOIS RAPHAEL	
CHRETIEN PASCAL	
CHRETIEN PATRICK	
CLEMENT-LEFRANCOIS JOSIANE	
DEUTSCH PASCALE	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

LECHEVALLIER Catherine	
LHONNEUR Fabienne	
MAUGER Martial	
MENARD-TOMBETTE Jean-Pierre	
MESLE Jean-Yves	
MIRALLES SABINE	
MULLER DE SCHONGOR ISABELLE	
NAUDOT Amélie	Absente Pouvoir Nr Nanger
NOURRY Christophe	
PELLERIN François	
PINON BEATRICE	
POLEYN Sophie	
PUJOL ROBERT	
QUIVRIN Patrick	
SEGAUD-CASTEX Pascale	
TOLOS THIERRY	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A 14150 OUISTREHAM RIVA BELLA, le